



**RAPPORT SUR LE  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2012-2013**

**Comité sénatorial permanent  
des finances nationales**

**QUATORZIÈME RAPPORT**

*Président*  
L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président*  
L'honorable Larry Smith

Décembre 2012

## TABLE DES MATIÈRES

Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013.....	3
Examen du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013 .....	4
1.    Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).....	4
2.    Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord (DIAND) .....	5
3.    Le ministère de la Santé .....	7
4.    Le ministère des Finances .....	8
5.    Le ministère de la Défense nationale .....	10
6.    Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	11
7.    L'Agence canadienne d'inspection des aliments .....	12

## **RAPPORT SUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2012-2013**

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013* a été déposé au Parlement le 8 novembre 2012 et a été renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Il s'agit du deuxième budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013. Il contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les crédits parlementaires à venir.

Le comité a entendu au total des fonctionnaires de six ministères et un organisme gouvernemental afin d'étudier ce Budget supplémentaire des dépenses.

Le 28 novembre 2012, le comité a entendu des témoins de trois ministères.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) était représenté par :

- Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses ;
- Sally Thornton, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses ; et
- Marcia Santiago, directrice principale, Secteur de la gestion des dépenses.

Les représentants du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord étaient :

- Michael Wernick, sous-ministre ; et
- Susan MacGowan, dirigeante principale des finances.

Le ministère de la Santé était représenté par :

- Glenda Yeates, sous-ministre ; et
- Jamie Tibbetts, contrôleur ministériel.

Le 4 décembre 2012, le comité a entendu des témoins de trois ministères et un organisme gouvernemental.

Le ministère des Finances était représenté par :

- Sherry Harrison, sous-ministre adjointe, Direction des services ministériels ;
- Douglas Nevison, directeur, Direction de la politique économique et fiscale ;
- Lise Potvin, directrice, Division de la taxe de vente ;
- Chantal Maheu, directrice générale, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale ; et
- Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier.

Le ministère de la Défense nationale était représenté par :

- le Mgén Robert Bertrand, agent principal des finances par intérim ;
- le Mgén Ian C. Poulter, chef de programme ;
- Karen Cahill, directrice générale, Finances stratégiques et ententes financières ; et
- le contre-amiral Patrick Finn, chef d'état-major, Groupe des matériels.

Les représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire étaient :

- Greg Meredith, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques ;
- Pierre Corriveau, sous-ministre adjoint, Gestion intégrée ; et
- Rita Moritz, sous-ministre adjointe, Direction générale des programmes.

Enfin, l'Agence canadienne d'inspection des aliments était représentée par :

- Peter Everson, vice-président, Gestion intégrée, Paul Mayers, vice-président associé, Politiques et programmes ; et
- Barbara A. Jordan, vice-présidente associée, Opérations.

## Aperçu du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et les dépenses non budgétaires et divisées en deux catégories, les crédits votés<sup>1</sup> et les dépenses législatives<sup>2</sup>. Comme on le voit au tableau 1, dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013, on demande au Parlement d'approuver pour 2,5 milliards de dollars de crédits votés. Ce Budget supplémentaire des dépenses fournit également des renseignements sur la hausse nette de 300 millions de dollars des dépenses budgétaires législatives prévues.

**Tableau 1 – Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013 (milliards de dollars)**

	Budgétaires	Non budgétaires	Total
Crédits votés	2,5	0,0	2,5
Dépenses législatives	0,3	0,0	0,3
Total	2,8	0,0	2,8

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*, p. 8.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013* comprend quelques mesures annoncées dans le Budget de 2012 :

- 162 millions de dollars pour continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations;
- 91,4 millions de dollars pour le Programme d'aide à la recherche industrielle, qui appuie des activités de recherche et de développement (R-D) effectuées par des petites et moyennes entreprises (PME);

<sup>1</sup> Parfois appelés aussi crédits votés.

<sup>2</sup> Les **dépenses budgétaires** incluent le coût du service de la dette publique, les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement, les paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organisations ou aux particuliers, et les paiements aux sociétés d'État. Les **dépenses non budgétaires** (prêts, investissements et avances) représentent des modifications de la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada. Les **crédits votés** sont ceux pour lesquels l'autorisation parlementaire est demandée chaque année au moyen d'un projet de loi de crédits et les **dépenses législatives** sont celles qui ont été approuvées par le Parlement par des lois habilitantes distinctes et dont les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement.

- 75 millions de dollars pour le Fonds de l'amélioration de l'infrastructure communautaire.

Le total des dépenses budgétaires à ce jour pour 2012-2013 s'élève à 257,0 milliards de dollars, ce qui comprend 251,9 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*, 2,3 milliards de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2012-2013* et 2,8 milliards de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*.

## **Examen du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013**

Pendant leur examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013* au comité, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires fédéraux sur les justifications données par le gouvernement pour les demandes d'autorisation de crédits votés et les raisons des modifications du niveau des crédits législatifs des ministères, organismes et sociétés d'État.

### **1. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*, le SCT demande des dépenses brutes autorisées de 85,0 millions de dollars. De ce montant :

- une somme de 83,1 millions de dollars est demandée pour des transferts aux ministères et organismes pour des rajustements salariaux ; et
- un montant de 1,9 million de dollars est demandé pour moderniser les services de ressources humaines des ministères et organismes.

Les fonctionnaires du SCT ont déclaré au comité que des économies de 1,3 milliard de dollars sur les économies de 5,2 milliards de dollars identifiées dans l'Examen stratégique et fonctionnel seront réalisées en 2012-2013. Ces économies figurent dans le budget principal des dépenses et dans les budgets supplémentaires des dépenses des ministères et organismes en tant qu'autorisations de dépenser disponibles à même divers crédits, ce qui réduit le montant des crédits votés en compensant les nouvelles demandes de fonds.

En réponse aux questions de quelques sénateurs sur une demande de 83,1 millions de dollars pour des virements aux ministères et organismes pour des rajustements salariaux, les fonctionnaires du SCT ont déclaré que ces rajustements sont des « indemnités provisoires », qui

prévoient une hausse salariale temporaire pour certains employés dans des professions pour lesquelles il est difficile de recruter ou de garder les employés (p. ex. architectes, ingénieurs, médecins et infirmiers).

En ce qui concerne une demande de 180,0 millions de dollars présentée par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile pour les Accords d'aide en cas de catastrophe, les fonctionnaires du SCT ont informé le comité que ces fonds étaient reliés aux inondations survenues en 2011 dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et du Québec. Les fonctionnaires ont ensuite expliqué qu'on demanderait probablement au Parlement d'approuver d'autre financement relatif à ce poste à l'avenir lorsque les provinces auront complété leurs demandes.

## **2. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord (DIAND)**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*, le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord demande des crédits votés bruts de 496,7 millions de dollars. Ce montant comprend notamment :

- 136,5 millions de dollars pour le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations ;
- 125,5 millions de dollars pour les services de soutien en santé mentale et de soutien affectif, et pour l'administration et la recherche nécessaires afin de satisfaire aux obligations du gouvernement fédéral aux termes de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* ;
- 124,0 millions de dollars pour les sommes allouées aux revendeurs à la suite du Processus d'évaluation indépendant et du Mode alternatif de règlement des conflits en lien avec la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* ;
- 45,0 millions de dollars pour l'élaboration de systèmes et le soutien afin d'assurer la préparation au système d'éducation des Premières nations prévu par la loi et pour appuyer la construction et la rénovation d'écoles dans les réserves ; et
- 2,5 millions de dollars pour le programme Nutrition Nord Canada.

En ce qui concerne la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*, les fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord ont informé

le comité qu'ils avaient reçu 35 000 demandes, comparativement à des estimations préliminaires de 15 000 à 20 000 demandes. D'après les fonctionnaires d'AADNC, compte tenu du traitement actuel d'environ 4 000 demandes par année, le ministère traitera probablement ces demandes jusqu'en 2016.

Quelques sénateurs ont posé des questions sur une demande de 136,5 millions de dollars pour le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. Les fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord ont répondu que le gouvernement fédéral avait dépensé environ 3,0 milliards de dollars depuis 2006 pour améliorer la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières nations. Les fonctionnaires ont déclaré au comité que la stratégie du gouvernement fédéral pour améliorer la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières nations repose sur trois piliers : 1) la construction de systèmes d'aqueduc et d'égout, 2) la formation des opérateurs de systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations, et 3) la mise en place de mécanismes de gestion et de reddition des comptes prévoyant des normes et des règles claires sur la qualité de l'eau.

En réponse aux questions de quelques sénateurs sur le programme Nutrition Nord Canada, un programme de contributions pour les aliments qui vise à augmenter l'accès aux aliments périssables sains dans les collectivités isolées du Nord, les fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord ont déclaré que le coût annuel de ce programme est d'environ 54,0 millions de dollars. D'après ces fonctionnaires, des mesures de reddition de comptes ont été mises en place pour les détaillants et les fournisseurs, et des vérifications ont confirmé que les règles du programme sont respectées. Le coût d'un panier d'aliments représentatif dans le Nord a baissé de 8 %.

Quelques sénateurs ont posé des questions sur la réduction de 500 000 \$ de la subvention destinée à un projet pour les jeunes Autochtones appelé Wapikoni mobile, un studio ambulant de formation en création audiovisuelle et musicale. Les fonctionnaires du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord se sont engagés à fournir au comité plus de renseignements à ce sujet.

### 3. Le ministère de la Santé

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*, le ministère de la Santé demande des crédits votés bruts de 308,8 millions de dollars, ce qui comprend :

- 226,4 millions de dollars demandés pour maintenir les prestations supplémentaires en santé des Premières nations et des Inuits admissibles ;
- 55,9 millions de dollars pour les services de soutien en santé mentale et de soutien affectif, et pour l'administration et la recherche nécessaires afin de satisfaire aux obligations du gouvernement fédéral aux termes de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* ;
- 25,6 millions de dollars pour la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations ; et
- 1,0 million de dollars pour le développement de nouveaux modèles de soins palliatifs intégrés aux communautés.

Les fonctionnaires du ministère de la Santé ont expliqué au comité que la hausse proposée de 308,8 millions de dollars pour les crédits votés bruts serait compensée en partie par des économies de 71,8 millions de dollars dégagées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel.

En réponse aux questions de quelques sénateurs sur une demande de 226,4 millions de dollars pour maintenir les prestations supplémentaires en santé des Premières nations et des Inuits admissibles, les fonctionnaires du ministère de la Santé ont expliqué au comité que le montant demandé couvre le coût des services de santé non assurés pour les clients existants et quelque 23 000 nouveaux clients découlant de la création récente de la bande de la Première nation des Mi'kmaq qalipu à Terre-Neuve-et-Labrador, et environ 24 000 nouveaux clients découlant de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*. Cette loi permet aux petits-enfants admissibles de femmes qui ont perdu leur statut après avoir marié un non-Indien d'être admissibles à l'inscription dans le registre des Indiens. La *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* est entrée en vigueur le 31 janvier 2011.

Les fonctionnaires du ministère de la Santé ont déclaré au comité que la demande de 1,0 \$ pour le développement de nouveaux modèles de soins palliatifs intégrés aux communautés fait partie d'un programme échelonné sur quatre ans qui a commencé en 2011 et qui se terminera en 2014.

#### **4. Le ministère des Finances**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*, le ministère des Finances demande des crédits votés bruts de 11,1 millions de dollars, ce qui comprend :

- 10,2 millions de dollars pour l'initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto ;
- 588 000 \$ pour le maintien de la vigueur du système financier du Canada ;
- 200 000 \$ pour la contestation en justice de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ; et
- 179 000 \$ pour le projet de réaménagement du site du 90, rue Elgin, appartenant à la Couronne.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont déclaré au comité que la somme de 1,1 million de dollars demandée au crédit 1 correspondait à des dépenses reportées de 2011-2012, étant donné que les nouveaux besoins sont entièrement compensés par les autorisations disponibles à même le crédit 1, en raison d'économies réalisées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel.

En réponse à des questions des sénateurs concernant un paiement législatif de 733,0 millions de dollars au Québec pour l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) avec la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale, les fonctionnaires du ministère des Finances ont expliqué que ce paiement était le premier de deux paiements d'une valeur totale de 2,2 milliards de dollars reliés à l'entente signée entre le gouvernement fédéral et le Québec. Le gouvernement fédéral effectuera un deuxième paiement de 1,467 milliard de dollars au Québec en 2013-2014. Les paiements au Québec, à l'Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard pour l'harmonisation de leur taxe de vente provinciale avec la TPS fédérale sont basés sur une

formule qui fournit à chaque province des paiements égaux à la valeur de 1,5 point de TPS dans leur province.

Quelques sénateurs ont posé des questions sur une réduction législative de 1,2 milliard de dollars de l'intérêt sur la dette non échue tenant compte de la révision des taux d'intérêt anticipés par les économistes du secteur privé. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont répondu que ces révisions se fondaient sur l'enquête menée en mars 2012 auprès des économistes du secteur privé. Cette enquête révèle que les économistes du secteur privé ont réduit de 50 points de base leurs prévisions des taux moyens à long terme et de 30 points de base leurs prévisions des taux à court terme.

En réponse à des questions de sénateurs concernant une réduction législative de 13,5 millions de dollars pour le paiement de péréquation supplémentaire à la Nouvelle-Écosse, un fonctionnaire du ministère des Finances a expliqué au comité que la Nouvelle-Écosse reçoit des paiements en vertu du paiement de protection sur les transferts totaux ainsi que d'un engagement pris par le gouvernement fédéral en 2007 de verser à la Nouvelle-Écosse des paiements de péréquation au moins égaux aux paiements fondés sur l'ancienne formule de péréquation. Ce montant de 13,5 millions de dollars a été soustrait du paiement de péréquation supplémentaire à la Nouvelle-Écosse afin de tenir compte du fait que l'écart entre la formule de péréquation de 2007 et l'ancienne formule a déjà été comblé par le paiement de protection sur les transferts totaux à la Nouvelle-Écosse.

Quelques sénateurs ont posé des questions au sujet d'une demande de 200 000 \$ pour la contestation en justice de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont répondu que cette contestation en cours porte sur la manière dont les membres de la profession juridique voient leur rôle en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Des sénateurs ont aussi posé des questions sur le montant total dépensé par le gouvernement fédéral depuis 2001 au sujet de cette contestation en justice. Les fonctionnaires du ministère des Finances ont répondu qu'une somme de 1,7 million de dollars a été réservée en 2009-2010 pour cette contestation en justice et que la demande de 200 000 \$ représentait le reste de cette somme. Les fonctionnaires du ministère des Finances se sont aussi engagés à fournir au

comité plus de renseignements sur les dépenses du gouvernement relatives à cette contestation en justice depuis 2001.

## 5. Le ministère de la Défense nationale

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*, le ministère de la Défense nationale demande un total brut de 370,7 millions de dollars en crédits votés, dont :

- 205,6 millions pour le Régime d'assurance-revenu militaire des Forces canadiennes en raison d'une décision de la cour fédérale au sujet du recours collectif Manuge ;
- 59,5 millions pour l'acquisition et le soutien à long terme de véhicules blindés tactiques de patrouille ;
- 37,3 millions pour le renouvellement et l'harmonisation des programmes de science et de technologie en matière de la sécurité publique ;
- 36,5 millions pour la mise en œuvre de la phase 1 du projet de l'Amélioration de la mobilité des forces ;
- 22,3 millions pour la phase de définition du projet de navire de combat canadien ;
- 7,2 millions pour la phase de définition du projet de remplacement d'avion de recherche et de sauvetage ; et
- 2,5 millions au titre du réinvestissement des redevances de la propriété intellectuelle.

Les représentants du ministère ont expliqué au Comité que le total brut de 370,7 millions en crédits votés demandé dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013* était pleinement compensé par les fonds disponibles à même le crédit grâce aux économies repérées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel.

Certains sénateurs ont exprimé des préoccupations concernant la possibilité que le ministère de la Défense nationale soit obligé de demander au Parlement d'autre argent dans le prochain budget principal ou budget supplémentaire parce qu'il utilise des dépenses en capital reportées par suite de projets retardés pour financer des dépenses courantes dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012-2013*. Les représentants du ministère se sont engagés à fournir au Comité plus de renseignements à ce sujet.

## 6. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012–2013*, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire demande un total brut de 225,5 millions de dollars en crédits votés, dont :

- 184,2 million pour les coûts de transition de la Commission canadienne du blé ;
- 27,8 millions pour soutenir un secteur agricole rentable et novateur et une industrie de produits agroalimentaires et agricoles pour répondre aux besoins du marché et qui contribue ainsi à la santé et au bien-être des Canadiens (initiative Cultivons l'avenir) ; et
- 6,2 millions pour la biosécurité, la recherche et des solutions à long terme en matière de gestion des risques qui contribueront à la prospérité et à la stabilité du secteur (Initiative de lutte contre les maladies dans l'industrie porcine).

Interrogés par des sénateurs au sujet de l'initiative Cultivons l'avenir, les représentants du ministère ont déclaré que le gouvernement fédéral et les provinces investiraient dans le cadre de l'initiative environ 3,0 milliards entre 2013 et 2018. Le gouvernement fédéral paiera 60 % des coûts de l'initiative contre 40 % pour les provinces.

Interrogés par des sénateurs au sujet des 184,2 millions en coûts de transition de la Commission canadienne du blé, les représentants du ministère ont déclaré que cette demande découlait de l'engagement qu'a pris le gouvernement d'aider à la transition de la Commission canadienne du blé en s'assurant que les producteurs ne supportent pas les coûts associés à sa décision de supprimer le guichet unique de la Commission canadienne du blé. Parmi les coûts de transition en question, mentionnons ceux des régimes de pensions et des avantages postérieurs à l'emploi, des indemnités de départ, les coûts hérités et les pénalités liées à des modifications de contrats.

Les responsables du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont par ailleurs déclaré au Comité que le Parlement devait s'attendre à d'autres demandes liées à la transition de la Commission canadienne du blé puisque le gouvernement fédéral a prévu dépenser à ce titre un total de 349 millions de dollars.

Interrogés par des sénateurs au sujet d'une contribution de 10,4 millions pour réduire au minimum la fréquence et l'ampleur des incidents liés aux risques, les représentants du ministère ont déclaré au Comité que cette demande était liée à l'un des volets de l'initiative Cultivons l'avenir qui vise à accroître la capacité de prévenir les incidents liés aux risques pouvant compromettre les ressources animales et végétales ainsi que celles liées à la production.

## **7. L'Agence canadienne d'inspection des aliments**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2012–2013*, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) demande au Parlement d'approuver un transfert de 276 000 \$ de la Défense nationale au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité et un transfert de 252 000 \$ à la Commission de la fonction publique au Système de ressourcement de la fonction publique.

Les représentants de l'ACIA ont dit au Comité que le transfert de 276 000 \$ du ministère de la Défense nationale au Programme canadien pour la sûreté et la sécurité servira à garantir que les laboratoires de microbiologie alimentaire de l'ACIA pourront s'en tenir à la même norme en matière de détection et de caractérisation des pathogènes alimentaires.

Au sujet du transfert de 252 000 \$ de la Commission de la fonction publique au Système de ressourcement de la fonction publique, les représentants de l'ACIA ont expliqué au Comité qu'il permettrait à l'ACIA d'utiliser le principal portail d'emploi du gouvernement [www.jobs.gc.ca](http://www.jobs.gc.ca). Les frais que versent les organisations à la Commission de la fonction publique pour ces services sont fixés en fonction de leur taille. Les représentants de l'ACIA ont dit au Comité qu'il était plus économique d'utiliser ce portail que d'en créer un soi-même.

Des sénateurs se sont interrogés sur les répercussions de l'Examen stratégique et fonctionnel sur l'aptitude de l'ACIA à protéger les Canadiens contre les dangers alimentaires. Les représentants de l'ACIA ont expliqué au Comité que les économies repérées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel n'avaient pas d'impact sur la salubrité des aliments et que le nombre des inspecteurs a légèrement augmenté cette année par rapport à l'an dernier. Les économies repérées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel sont pour la plupart de nature administrative.

## **Réponses du gouvernement au rapport *Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits***

Les représentants du SCT ont fourni au Comité un aperçu des réponses du gouvernement fédéral au rapport intitulé *Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits* déposé en juin 2012 par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions de dépense. En réponse aux recommandations du comité, le gouvernement fédéral a :

- réitéré qu'il achèverait son étude sur la comptabilité d'exercice par opposition à la comptabilité de caisse d'ici le 31 mars 2013 (le Budget et le Volume I des Comptes publics utilisent la comptabilité d'exercice alors que le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses et le Volume II des Comptes publics utilisent une comptabilité de caisse modifiée);
- pris l'engagement de modifier pour quelques ministères la structure des crédits du budget des dépenses de manière à articuler les crédits autour des programmes et de solliciter les vues du Parlement là-dessus;
- convenu de présenter pour trois ans les prévisions de dépenses de programme des ministères et des organismes dans le Rapport sur les plans et les priorités;
- convenu d'expliquer les différences entre les prévisions de dépenses par programme et les dépenses réelles dans les documents ministériels, le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement;
- rejeté la recommandation du comité demandant de déposer le budget à date fixe parce que cela ne résoudrait pas le déphasage entre le budget principal des dépenses et le budget fédéral et que la latitude dont le ministère des Finances dispose pour déposer un budget au moment qu'il juge le plus opportun s'en trouverait diminuée;
- pris l'engagement d'indiquer clairement dans le budget principal et les budgets supplémentaires l'année du budget fédéral où les nouvelles affectations de fonds ont été mentionnées pour la première fois;
- a convenu de raccorder le document du ministère des Finances intitulé *Dépenses fiscales et évaluations* au Rapport sur les plans et les priorités des ministères et des organismes;

- a pris l'engagement de communiquer au Parlement un projet de base de données en ligne interactive sur les dépenses d'ici le 31 mars 2013.